

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL- PAG

(SELON REGLEMENT GRAND-DUCAL DU 25.10.2004/
(selon partie écrite du PAG de la Commune)

Délimitation du degré d'utilisation du sol
 Délimitation de la zone verte

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

Zone d'habitation	Zone verte
 HAB-1 zone d'habitation 1	 AGR Zone agricole
 HAB-2 zone d'habitation 2	 FOR Zone forestière
Zones mixtes	 PARC Zone de parc public et de parc privé
 MIX-X zone mixte villageoise	 VER Zone de verdure
 MIX-VG zone mixte villageoise - Gehaansraich	
 MIX-R zone mixte rurale	
Zone de bâtiments et d'équipements publics	
 BEP-A Zone de bâtiments et d'équipements publics - infrastructure technique	
 BEP-CH Zone de bâtiments et d'équipements publics - cimetière	
 BEP-JE Zone de bâtiments et d'équipements publics - aire de jeux	
 BEP-EPV Zone de bâtiments et d'équipements publics - espace vert public	
 BEP-PP Zone de bâtiments et d'équipements publics - parking public	
Zones d'activités	
 ECO-1 zone d'activités économiques communale type 1	
 ECO-2 zone d'activités économiques communale type 2	
Zone commerciale	
 COM Zone commerciale	
Zones de sport et de loisir	
 REC zone de sport et de loisir	
 REC-2 zone de sport et de loisir-2	
 REC-R Zone spéciale "radiodiffusion / télévision"	
 JAR Zone de jardins familiaux	

ZONES SUPERPOSEES

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
 Zone d'aménagement différé
 Zone d'urbanisation prioritaire

Zone de servitude "urbanisation"

zone de servitude "urbanisation" - IP - Intégration paysagère
 zone de servitude "urbanisation" - CV - coulée verte
 zone de servitude "urbanisation" - ES - Etude sol
 zone de servitude "urbanisation" - EP - Protection d'eau
 zone de servitude "urbanisation" - PE-ab - Parking écologique autobus
 zone de servitude "urbanisation" - PE-v - Parking écologique voiture
 zone de servitude "urbanisation" - CE - Cours d'eau
 zone de servitude "urbanisation" - na - non aedificandi

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"

couloir pour projets de canalisation pour eaux usées
 couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales

Secteur et éléments protégés d'intérêt communal

secteur protégé de type "environnement construit"
 construction à conserver
▲ petit patrimoine à conserver
 alignement d'une construction à préserver
 gabarit d'une construction existante à préserver
 Zone de bruit

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques - à titre indicatif :

à l'aménagement du territoire
 projets de plan directeur sectoriel "transports"
 à la protection de la nature et des ressources naturelles
 NATURA 2000 FFH (09.2015)
 NATURA 2000 oiseaux (09.2015)
 réserve naturelle
 à la protection des sites et monuments nationaux
 à la gestion de l'eau
 zone de protection d'eau potable/provisoire
 zone inondable HQ 10
 zone inondable HQ 100
 zone inondable HQ extrem
 aux réseaux d'infrastructures de transport national

Informations complémentaires sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain - à titre indicatif

Plan d'aménagement particulier dûment approuvé (à titre indicatif)
 N° du plan d'aménagement particulier dûment approuvé (à titre indicatif)

Informations complémentaires sur base de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles - à titre indicatif et non exhaustif

Biotope (article 17)
 Habitat d'espèce protégée et/ou habitat essentiel (article 20)
 Habitat d'espèce protégée et/ou habitat essentiel (articles 17 et/ou 20)
 von CEF-(continuous ecological functionality)-Maßnahmen betroffene Fläche
 CEF-Areal (Ausgleichsfläche)

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Dénomination du nouveau quartier		COS	max.	CUS	max.	DL	max.
		COS	max.	CUS	max.	DL	max.
		CSS	max.	DL	max.		

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE
PCN 2017 - ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE_VERSION 2017

BATIMENT EXISTANT
 LIMITE PARCELLAIRE
 N° DE PARCELLE
 LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
 TOPONYME

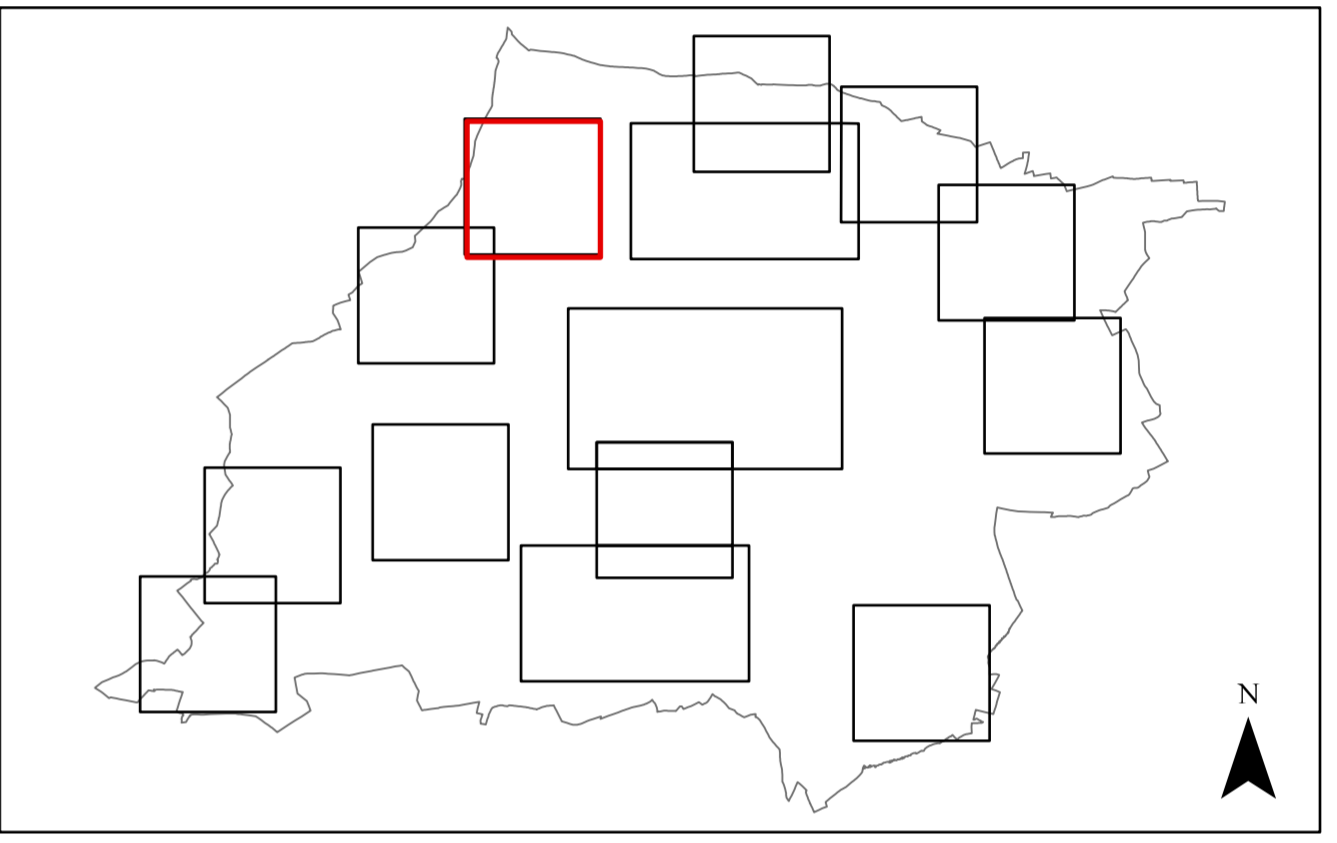
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

BD-TOPO
PCN 2017 - ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE_VERSION 2017

BATIMENT EXISTANT
 BD-L-TC2001_1998 - ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE_VERSION 1998
 COURS D'EAU / RIVIERE / RUISSEAU
 ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE
 LIGNE ELECTRIQUE

ORTHOPHOTOS 2004 / ORTSBEGEHUNG DM / PAP

BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS)
 BATIMENT EXISTANT (ORTSBEGEHUNG DM)
 BATIMENT DEMOLI (ORTSBEGEHUNG DM)
 NOUVEAU PARCELLAIRE (PAP EN COURS DE PROCEDURE / PAP APPROUVEE)
 NOUVELLE VOIRIE



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE JUNGLINSTER

MATRE D'OUVRAGE ADMINISTRATION COMMUNALE DE JUNGLINSTER 12, RUE DE BOURGLINSTER I-6112 JUNGLINSTER LUXEMBOURG TELEPHONE 787272-1 TELECOPIE 788319		DATE/SIGNATURE
MATRES D'OEUVRE Dewey Muller Partnerschaft mdB Architekten Stadtplaner 158, BD GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE L-1331 LUXEMBOURG LUXEMBOURG TELEPHONE 263 858 50 TELECOPIE 263 858 50		DATE/SIGNATURE

COMMISSION D'AMENAGEMENT

DATE/SIGNATURES

CONSEIL COMMUNAL

DATE/SIGNATURES

MINISTRE DE L'INTERIEUR

DATE/SIGNATURES

MODIFICATIONS

INDICE	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
c	04.03.22	VKS	VERSION COORDONNEE SUITE A LA MODIFICATION DU PAG "PATRIMOINE COMMUNAL" (REF.: 27C/026/2023) (07)
b	26.07.23	VKS	VERSION COORDONNEE SUITE A LA MODIFICATION DU PAG "RUE DU CIMETIERE" (REF.: 27C/025/2023) (06)
a	26.01.18	FHM	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ET AVIS DU CA (REF.: 27C/017/2017 ET 18021/27C DU 22.9.2017 ET DU 15.1.2018 ET DU MODI (REF.: 79.800/CL DU 28.8.2017) ET ADAPTATIONS DE LA SEANCE DE TRAVAIL DU CE DU 22.1.2018

PHASE DE PLANIFICATION

APPROBATION

OBJET

PARTIE GRAPHIQUE - PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL
VERSION COORDONNEE APPROUVEE
LOCALITE DE GODBRANGE

version du 26 janvier 2018 votée par le Conseil communal modifiée suite aux réclamations déclarées fondées par la décision du ministre du 23 août 2018

DESS.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
CONTR.	FH	12.05.2017	1203	G-JUN-08	C
RESP.				FORMAT 97,5 / 59,4 CM	